

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 23 mai 2016

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le procès verbal de la précédente réunion, aborde l'ordre du jour et accepte d'y ajouter deux points : subventions exceptionnelles et gratuité de la salle des fêtes.

I. FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU CONFOLENTAIS ET DE HAUTE CHARENTE

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet de périmètre d'une nouvelle Communauté de Communes résultant de la fusion des Communautés de Communes du Confolentais et de Haute Charente, conformément au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. La fusion des Communautés de Communes sera prononcée après accord exprimé par la moitié au moins des Conseils Municipaux des Communes concernées. La date d'entrée en vigueur de l'arrêté sera fixée au 1^{er} janvier 2017. A défaut d'accord, le Préfet fusionnera les Communautés de Communes par décision motivée après avis simple de la Commission Départementale de la Coopération Départementale.

Le Conseil Municipal approuve le projet de périmètre (1 contre – 4 abstentions). Cependant, ils évoquent un certain nombre d'inquiétude.

II. FUSION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'ARGENTOR LIZONNE, DU CONFOLENTAIS, DE LUXE CELLETES-VILLOGNON-FONTENILLE-SAINT-GROUX, DE LA VALLEE DE L'OR, DE LA VALLEE DU TRANSON, DE LA REGION D'AUNAC, DE LA REGION DE MONTEMBOEUF ET DE LA REGION DE SAINT-CLAUD

Le projet de fusion des Syndicats Intercommunaux d'alimentation en eau potable est approuvé conformément au Schéma départemental de Coopération intercommunale. (3 abstentions – 1 contre).

III. CREATION DE POSTES SAISONNIERS

La création de postes saisonniers est décidée pour le Centre de Loisirs et le camping :

Centre de Loisirs

- 4 adjoints d'animation à temps complet
- 1 adjoint technique (30 h)

Camping

- 1 adjoint technique (10 h)

IV. AVANCEMENT DE GRADES

La Commission Administrative Paritaire ayant rendu un avis favorable aux avancements de grades, les postes correspondant seront créés à compter du 1^{er} juin 2016.

V. ACQUISITION D'IMMEUBLE – 3 RUE NATIONALE

Il est décidé de faire l'acquisition du bâtiment sis 3 rue Nationale appartenant au Conseil Départemental. Cette acquisition sera effective en 2017 pour un montant de 40 000 € payables sur deux exercices budgétaires.

VI. ADHESION A LA CHARTE TERRE SAINTE

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la charte Terre Saine pour s'engager dans une démarche de réduction des pesticides et de gestion différenciée des espaces verts.

Les objectifs visés concernent la protection des agents et des habitants fréquentant ces espaces publics. La Commune s'engage à former ses agents, informer la population, et à élaborer un plan d'entretien permettant une évolution vers la gestion différenciée et écologique des espaces.

VIII. ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES ETUDES ET LA DIRECTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAISON PETITE ENFANCE

Pour rappel, le marché a été attribué à Monsieur Olivier GOUEDO pour un montant de 14 850,05 € TTC. Les esquisses définitives seront finalisées prochainement.

IX. CANDIDATURE POUR L'OBTENTION DU LABEL VILLAGE ETAPE

Le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de candidature pour l'obtention du label village étape. Un village étape est un village de moins de 5 000 habitants situé à moins de 5 km ou de 5 min de la sortie d'une autoroute ou voie express gratuite qui offre aux usagers de la route une multitude de services adaptés aux besoins de chacun :

- des commerces de première nécessité (boulangerie, boucherie - charcuterie, épicerie, presse),
- une gamme de restauration et d'hôtellerie,
- un Office de Tourisme deux étoiles ou un Point information tourisme,
- une aire de pique-nique aménagée et ombragée, etc...

Le Village étape est aussi une porte d'entrée touristique pour les territoires et apporte un nouvel élan économique pour les Communes.

X. LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le Conseil Départemental participe financièrement auprès des Communes pour lutter contre le frelon asiatique (destruction des nids actifs de frelons actifs). Cette participation s'élève à 50 % maximum du restant à charge de la Commune. Cette participation est plafonnée à hauteur de 50 € pour les interventions réalisées par les autoentrepreneurs et 70 € pour les entreprises assujettis à la TVA. Pour 2016, la Commune a choisi de ne pas fixer de participation des administrés et /ou de forfait de déplacement.

XI. MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

La mission est attribuée à Monsieur Olivier GOUEDO, architecte. Il réalise les études ainsi que la direction des travaux d'extension de la Maison de la Petite Enfance.

XII. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Un dossier de demande de subvention doit être déposé auprès de la CAF pour des travaux d'extension de la Maison de la Petite Enfance. Le chiffrage des travaux est attendu dans les prochains jours.

XIII. GRATUITE DE LA SALLE DES FETES

La gratuité de la salle des fêtes est accordée à titre exceptionnel à l'association de badminton car l'organisation d'un concours de belote ne leur a pas permis de dégager de bénéfice.

XIV. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Sont accordées les subventions exceptionnelles suivantes : 100 € pour Culture & Connaissance en Charente Limousine (Concours 2016 « Dessine-moi Chabonais ») et 200 € pour Tennis Charente Limousine (organisation des tournois d'hiver et d'été).

XV. PROJET DE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

Est approuvé le projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'un marché de repérage et d'arrachage de Jussie sur la Vienne.

XVI. AFFAIRES DIVERSES

- CALITOM envisage de modifier la fréquence du ramassage des sacs noirs en 2017. Dans une zone limitée au centre bourg, les sacs noirs seront collectés une fois par semaine et à l'extérieur de ce périmètre, ils seront collectés une fois tous les 15 jours.
- Pour la frairie de 2017, les forains ont exprimé le souhait que le feu d'artifice soit tiré le dimanche soir. Cette demande n'est pas jugée recevable au risque que la frairie s'achève dès le dimanche soir.
- Une volonté de réduction des dépenses de fonctionnement est engagée. Les chefs des différents services municipaux ainsi que les directeurs d'école se sont vus expliqués les motifs lors d'une réunion avec les élus.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle reversera une partie de son indemnité mensuellement sous forme de dons à la Commune, à savoir 300 €.
- Il est évoqué la possibilité d'équiper la salle des fêtes de bornes wifi.
- Un groupe de travail se réunira le 31 mai à 20 h pour travailler sur le thème des « Communes nouvelles ».
- Après discussion et analyse des tenants et des aboutissants, il est décidé de continuer de faire fonctionner le service de restauration scolaire au moyen de repas livrés en liaison froide.
- Une campagne de dératisation sera effectuée prochainement par une entreprise.